

# Histoire de l'UEPA et de l'église St Martin d'ARC-sur-TILLE en Bourgogne

**Novembre 1989** : suite à la chute d'une pierre, le maire, en charge de la sécurité de la population, décrète la fermeture de la seule église d'Arc-sur-Tille, ville de 2 300 habitants à 12 km Est de Dijon ... puis, silence complet sur son devenir ...

Face à l'absence de toute initiative, nous lançons, avec l'approbation du maire, à qui nous soumettons notre projet, la **création de notre association UEPA (Une Eglise Pour Arc/Tille)** officialisée en **novembre 1991**.

Une saine collaboration se met alors en place entre la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Municipalité et l'Association. En 1994, une étude très complète de l'édifice est effectuée par un architecte du patrimoine et des monuments historiques mandaté et financé par l'état, étude complétée en 1995 en vue des appels d'offres auprès des entreprises.

Malheureusement, les progrès réalisés, sont gelés par la construction d'une salle de sports programmée avant la fermeture de ce remarquable patrimoine de 1829, puis remis en cause par l'arrivée, **en mars 2001**, d'une **autre municipalité** bien décidée à liquider le dossier.

Le nouveau maire s'enferme très vite dans le rejet de tout dialogue, refusant même de recevoir l'architecte du patrimoine qui, rémunéré par nos soins, présente un projet de restauration cohérent et financièrement acceptable. Enfin, décision unique en Bourgogne, **le 6 décembre 2005, il fait voter la démolition de l'église, sans projet de remplacement**.

La lettre de protestation de 29 architectes du patrimoine et plusieurs milliers de pétitions via notre site internet [www.uepa.fr](http://www.uepa.fr) (créé en août 2005) n'y font rien. Les instances locales, trompées par des documents non crédibles, entérinent le vote municipal, sauf notre Archevêque, Monseigneur Roland MINNERATH, qui exige un autre **« lieu de culte viable et pérenne »** pour pouvoir accepter de signer une éventuelle désacralisation, bloquant ainsi une démolition scandaleuse et injustifiée.

Nous sommes alors contraints d'ester en justice. Le **tribunal administratif de Dijon** nous donne raison et désigne un expert pour une contre-expertise. Le maire fait appel. Il est **débouté par la Cour Administrative d'Appel de Lyon** et condamné à verser 2 000 € à notre association.

Sensibilisé par nos multiples interventions, le ministère de la culture envoie **2 inspecteurs généraux à ARC**.

Leurs conclusions sont sans appel : **« ... les avis alarmistes sont infondés et le coût de 3 M€ pour la restauration est très largement surestimé. »** ([comparer les chiffres paragraphes suivants \(\\*\)](#))

Un retournement des mentalités se manifeste de plus en plus clairement en faveur de la protection du patrimoine religieux non classé, non seulement de la part des instances nationales, mais aussi, de l'Episcopat de France.

En **mars 2008, une troisième municipalité** prend le pouvoir, animée par un esprit d'ouverture, de dialogue et de collaboration étroite, **avec la volonté de sauvegarder le patrimoine** autant que faire se peut.

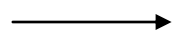
En attendant le rapport de l'expert du Tribunal Administratif, elle fait enlever, en **novembre 2008**, les 4,8 tonnes de fientes des pigeons qui ont squatté l'ensemble de l'église, fait boucher leurs accès et protéger l'édifice ouvert aux intempéries.

Coût de ces opérations : **19 800 € ; notre association les finance à hauteur de 18 000 €**. Fin décembre, notre premier mécène compense largement ce montant par un don de 20 000 €.



Avec 1 an de retard, les **rapports de l'expert et du sapiteur** (économiste) arrivent en **mai 2009**, leur absence ayant bloqué toute réflexion constructive des nouveaux élus.

Toutefois et bien que le chiffre de **1 538 160 € HT** pour une **restauration complète soit irréfutable car certifié par le sapiteur (\*)** des contradictions et incohérences dans le rapport de l'expert contraignent les élus à **différer leur décision**.



L'équipe municipale trace aussitôt son plan de route puis lance les appels d'offre auprès des architectes, non sans **adopter, lors du CM du 5 octobre 2009, une promesse de vente de terrains communaux**, (*dont celui de la chapelle provisoire qui sera détruite*), une partie de cette vente étant destinée au dossier de l'église. A noter toutefois que la Sté Immobilière concernée s'étant désistée, de nouvelles tractations sont en cours).

Le **24 novembre 2009, le cabinet d'architectes** est choisi avec mission, après consultation d'entreprises, de présenter ses études comparatives (\*) entre la **restauration et une démolition-construction nouvelle**.

Le **6 avril 2010**, l'équipe mandatée présente en mairie différents projets de restauration, celui d'une « démolition - reconstruction » n'étant que la copie d'un chiffrage antérieur à **1 280 160 € HT**. (\*)

**(\*) Pour une comparaison chiffrée équitable, indépendamment de la perte irréversible d'un patrimoine historique et architectural remarquable, une démolition-reconstruction à minima (250 places au lieu de 400 pour l'église actuelle), ne pourrait prétendre à aucun financement** associatif, privé, ou de mécénat ni à un étalement sur plusieurs budgets, contrairement à la restauration.

Au cours du deuxième semestre 2010, le maire, **Monsieur Patrick MORELIERE**, et ses adjoints consultent les instances officielles (Préfet, CG, CR ...) pour connaître leur engagement de soutien au financement des travaux, tandis que la commission église prépare les textes pour les délibérations à venir. ...

et ...

- Le **6 décembre 2010**, le conseil municipal décide que :

*« la commune procèdera à une restauration du bâtiment en plusieurs phases, en fonction des éléments techniques apportés et du financement extérieur acquis »*

- **11 avril 2011** : Le CM adopte le budget 2011 incluant la 1ère tranche des travaux de restauration dont la réalisation dépend des subventions à venir.

- **14 mai 2011** : diffusion de notre interview sur France 3 Bourgogne Franche-Comté.

- **12 juillet 2011** : signature d'une convention de partenariat (15 000 € pour 2011, renouvelables 2012, 2013, ...) avec le patron du centre commercial SUPER U.

- **15 septembre 2011** : parution du reportage de PELERIN MAGAZINE.

- **3 octobre 2011** : Les élus adoptent le projet de souscription nationale.

- **15 novembre 2011** : L'architecte présente son « avant projet définitif » qui reste à finaliser.

- **début 2012** : - l'architecte remet sa copie définitive.

- préparation de la convention avec la Fondation du Patrimoine.

- **22 mars 2012** : Monsieur Bruno CHAUFFERT-YVART nouveau directeur de la DRAC de Dijon et Monsieur le Sénateur Alain HOUPERT visitent l'église et confirment leur soutien pour sa restauration.

- **26 mars 2012** : vote du budget 2012 et confirmation de l'engagement pour les travaux de la 1ère tranche

- **20 avril 2012** : signature de la convention de partenariat entre la FONDATION du PATRIMOINE, la Municipalité et l'UEPA ; remise du chèque de 89 656 € par l'UEPA pour sa participation financière aux travaux de la première tranche et lancement officiel de la souscription nationale.



Tous les efforts doivent maintenant nous conduire vers la 2ème tranche et la réouverture de l'église !

L'histoire s'accélère et continue de s'écrire ! ...

20 avril 2012

